

Procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du lundi 13 décembre 2021 Séance N° 3

de 21h10 à 21h30
à la salle des abris

Président : M. Martial Kamerzin

Vice-Président : M. Olivier Duchoud

Présents : Mme Nathalie von Dach
M. Frédéric Délèze

Excusé : M. Sébastien Schornoz

Preneur du PV: M. Lionel Nanchen, Secrétaire-caissier communal

8 bourgeoises et bourgeois sont présents dont 3 membres du Conseil.

Ouverture de l'Assemblée Bourgeoisiale

Messieurs les anciens Présidents,

Mesdames, Messieurs,

Le Président remercie les Bourgeoises et les Bourgeois d'avoir répondu présent et souhaite que cette Assemblée se déroule dans un esprit serein et positif pour faire honneur à l'ensemble de la Communauté.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, **le Président** informe l'Assemblée que la séance est enregistrée dans sa totalité.

L'Assemblée bourgeoisiale a été convoquée dans les délais légaux par affichage, par circulaire distribuée à tous les ménages et par insertion sur le site www.icogne.ch.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Procès-verbal de la dernière Assemblée.**
- 2. Nomination des scrutateurs.**
- 3. Lecture du Budget 2022 de la Bourgeoisie.**
- 4. Approbation du Budget 2022 de la Bourgeoisie. Décision.**
- 5. Divers.**

Le Président demande s'il y a des remarques concernant cet ordre du jour.

Aucune remarque n'étant formulée, **le Président** considère l'ordre du jour comme accepté.

Le Président désigne M. Lionel Nanchen, Secrétaire-communal, pour la rédaction du procès-verbal.

1. Procès-verbal de la dernière Assemblée

Le procès-verbal de l'Assemblée primaire du 14 juin 2021 ayant été publié sur le site www.icogne.ch, **le Président** n'en fait pas lecture.

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a des remarques ou des questions quant à son contenu.

Aucune remarque n'étant formulée, **le Président** considère le procès-verbal comme approuvé.

2. Nomination des Scrutateurs

Le Président nomme **M. Gérard Mayor** comme scrutateur.

3. Budget 2022 de la Bourgeoisie

Le Président donne lecture rubrique par rubrique des principaux chiffres du budget 2022 de la Bourgeoisie.

FONCTIONNEMENT

Charges financières :	CHF	80'060.00
Revenus financiers :	CHF	97'432.00
Marge d'autofinancement :	CHF	17'372.00
Amortissements ordinaires :	CHF	7'412.15
Excédent de revenus :	CHF	9'959.85
Excédent de financement :	CHF	17'372.00

Le Président ouvre la discussion et invite l'Assemblée à faire part de remarques ou d'éventuelles questions par rapport au budget 2022 de la Bourgeoisie.

M. Gérard Mayor demande ce que concerne le montant mis au budget 2022 concernant l'entretien d'immeubles.

Le Président répond qu'il s'agit du bâtiment bourgeoisial, que pour des raisons de sécurité il devient indispensable de prévoir une sortie de secours.

M. Olivier Duchoud explique que l'objectif serait de rénover les bâtiments bourgeoisiaux, que pour l'instant il est prévu de changer les fenêtres et de refaire l'isolation mais que pour la suite rien n'est encore décidé.

M. Gaston Bagnoud intervient et informe que la commission bourgeoise s'est penchée sur ce dossier et que les avis sont partagés.

M. Gérard Mayor ajoute que la priorité est d'isoler les bâtiments bourgeoisiaux. Il ajoute qu'il était intervenu à l'époque pour isoler les bâtiments.

Le Président prend note des diverses remarques.

Au niveau de l'éclairage public, **M. Gérard Mayor** estime qu'il est primordial de fournir des efforts conséquents pour réduire la pollution lumineuse.

Le Président répond qu'il est conscient de la problématique et beaucoup de luminaires ont déjà été remplacés.

M. Gaston Bagnoud se demande si le bâtiment de la batteuse (ancien local des pompiers) pouvait être utilisé pour favoriser l'implantation d'une petite pme.

Le Président prend note de cette remarque mais informe déjà qu'il y a de l'amiante. Il ajoute qu'il serait judicieux de se pencher sur ce que la Bourgeoisie envisage de faire pour ce bâtiment.

M. Eric Kamerzin estime qu'il serait judicieux de renommer les comptes concernant l'entretien des immeubles et du Café d'Icogne et de les intituler bâtiments bourgeoisiaux car ils appartiennent à la Bourgeoisie d'Icogne.

M. Jean-Michel Mayor précise que la Municipalité d'Icogne est souvent intervenue dans l'entretien des bâtiments appartenant à la Bourgeoisie d'Icogne. Il estime que ces interventions étaient justifiées car tous les citoyens peuvent les utiliser.

4. Approbation du Budget 2022 de la Bourgeoisie. Décision.

Le Président demande aux citoyennes et citoyens qui acceptent le budget 2022 de la Bourgeoisie d'Icogne de se prononcer par main levée.

3 citoyens acceptent le budget 2022 de la Bourgeoisie d'Icogne.

Le Président demande aux citoyennes et citoyens qui refusent le budget 2022 de la Bourgeoisie d'Icogne de se prononcer par main levée.

0 citoyens refuse le budget 2022 de la Bourgeoisie d'Icogne.

Le Président demande également s'il y a des abstentions déclarées.

Il n'y a aucune abstention déclarée.

Résultat :

Oui : 3

Non : 0

Abstention : 0

Le Président informe que le budget 2022 de la Bourgeoisie d'Icogne est accepté par l'Assemblée bourgeoisiale.

5. Divers.

Le Président ouvre le point des divers et demande aux citoyens présents si quelqu'un souhaite s'exprimer.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** clôt l'Assemblée primaire à 21h30.

Icogne, le 13 décembre 2021

Le Président

Le Secrétaire

Martial Kamerzin

Lionel Nanchen